

# Parc national de forêts

## Objectif 9. Accompagner une chasse respectueuse des équilibres

*La présence de la grande faune sauvage (cerf, chevreuil et sanglier) est une des spécificités du Parc national. Elle a largement contribué à la notoriété cynégétique du territoire à ce jour. Par ailleurs, la présence des grands ongulés est source de pressions parfois importantes sur les régénérations forestières et les cultures agricoles. Les interactions faune sauvage - faune domestique appellent une attention particulière sur l'état sanitaire de ces populations.*

La chasse est maintenue dans le cœur à l'exception de la réserve naturelle de Chalmessin, des réserves volontaires de chasse et de faune sauvage ainsi que des portes du cœur. Elle répond à une triple ambition de régulation, de vecteur économique et de lien social. Dans la réserve intégrale, elle a une vocation unique de régulation.

Le cœur du parc est un espace d'expérimentation et d'acquisition de connaissances pour rechercher un équilibre entre les ongulés sauvages, leur biotope, les activités forestières et agricoles en l'absence de grands prédateurs. Des suivis des dynamiques de population et des pratiques cynégétiques (y compris nouvelles), sont mis en place.

Une attention particulière est portée à l'espèce « cerf » afin de viser à moyen terme, l'épanouissement d'une population à l'apogée en équilibre avec son milieu et favorisant, d'une part, l'observation de grands et beaux cerfs, et d'autre part le prélèvement de trophées, fruits d'une gestion minutieuse et attentive.

**Mesure n°1.** Rechercher un équilibre « milieux-faune »

[...]

MESURE N°1. RECHERCHER UN ÉQUILIBRE « MILIEUX-FAUNE »

**Si le cœur du parc national ne constitue pas un territoire de gestion cynégétique homogène, il contribue à la compréhension et à la recherche de l'équilibre agrosylvo-cynégétique. Les relations faune-flore – milieux naturels et les interactions entre faune sauvage et faune domestique sont étudiées afin de partager et de transférer les connaissances acquises. La recherche de cet équilibre appelle à restaurer dans le cœur les dynamiques naturelles à la fois au regard des pratiques de la chasse et de gestion cynégétique.**

Dans le cœur, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et avec les milieux naturels se traduit par une

# Parc national de forêts

limitation des dégâts aux cultures et aux prairies, la régénération naturelle des peuplements forestiers sans avoir recours à des protections artificielles, l'absence de risque de disparition d'une espèce animale ou de réduction irréversible de ses effectifs et la préservation des habitats naturels.

En parallèle, la recherche de cet équilibre doit être favorable au développement d'une population de cerfs de qualité. Le cœur est un espace d'apprentissage et d'expérimentation pour mieux cerner les notions de densité économiquement et écologiquement supportable. L'ensemble des acteurs concernés (propriétaires forestiers, agricoles et leurs gestionnaires, fédérations des chasseurs, organismes de recherche, etc.) se mobilisent avec l'établissement public, pour mettre en place sur les trois principaux ensembles forestiers du cœur, des suivis des dynamiques de population de grands ongulés et de végétation tels que les Indices de changement écologique, ou encore les enclos-exclos. Ces dispositifs sont mis en place sur le long terme afin d'acquérir et partager largement les données et les enseignements.

La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique porte aussi sur la suppression des pratiques artificielles à l'échéance de la charte. Ce sont l'affouragement, les dispositifs destinés à fixer le gibier (pierre à sel, crud d'ammoniac, agrainage de nourrissage, etc.) et cultures à gibier. La création de points d'eau, mares et plans d'eau à vocation cynégétique, celle de prairies à gibier, sauf hors forêt dans le cadre de programmes de restauration d'habitats naturels favorables à la petite faune sauvage, est interdite. Au regard des enjeux de protection des cultures agricoles et de la régénération forestière, l'agrainage de dissuasion, les clôtures de protection des cultures agricoles et les engrillagements forestiers sont autorisés dans l'attente d'un meilleur équilibre et de l'évolution de l'état des connaissances. Pour renforcer la capacité d'accueil naturelle en forêt et préserver les régénérations de la pression des grands ongulés, l'entretien des accotements en herbe est réalisé par fauchage à compter du 15 juillet. Cet objectif est pris en compte lors de l'élaboration des plans de gestion des accotements des voies (Cf. Objectif 6).

Compte tenu de ces enjeux forestiers et cynégétiques, ces travaux sont à mener en lien avec les comités paritaires régionaux sur l'équilibre sylvo-cynégétique. Les coopérations avec d'autres territoires sont encouragées. Elles sont sources d'innovation pour tester à grande échelle des démarches novatrices de gestion de la faune sauvage en lien avec les activités agricoles et forestières.

? Voir aussi l'orientation n° 1 – Faciliter et encadrer la recherche dans le territoire

? Voir aussi l'orientation n°9 – Soutenir une chasse durable

## ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
mène des études et des expérimentations	apportent leur concours aux études et expérimentations	État et ses établissements (ONCFS)
accompagne techniquement et/ou		

# Parc national de forêts

financièrement des études et des expérimentations	informent leurs habitants	ONF
- partage les données		CRPF
- informe		Fédérations départementales
		Propriétaires forestiers et l
		Organismes agricoles
		Associations naturalistes
		Gestionnaires d'espaces n

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Mettre en place des ICE (Modèle Auberive – ONCFS / Fédération départementale des chasseurs 52 / GIC d'Auberive), d'enclos-exclos.
- Expérimenter le développement de nouveaux modes de protection des cultures agricoles.
- Mettre en place un plan de gestion des accotements de voies forestières pour renforcer le potentiel alimentaire des forêts pour les grands ongulés afin de préserver les régénération forestières.

[...]

Pages 58 à 62

Référence ID de l'article : #6380

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-05 13:08